



Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :

17 septembre 2026

Date d'affichage :

17 septembre 2026

Membres du Bureau :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présidence de séance :

Stéphane CLOAREC

Secrétaire de séance :

Marc SIMON

Convention Territoriale Globale

Numéro d'ordre

BUR-2026-09-N38

Nomenclature

7.5

Rapporteur

Jacques EDERN

Portée par Haut-Léon Communauté en partenariat avec la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et les communes du territoire, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de référence des politiques sociales, familiales et de solidarité. Elle structure déjà l'action de nombreux services communautaires (Petite Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Maison des familles...) et mobilise 2,5 ETP de Chargés de Coopération.

Jacques EDERN, Vice-Président indique que la CTG actuelle arrivant à échéance en 2027, son renouvellement nécessite la réalisation d'un diagnostic social de territoire qui serait confié à un bureau d'études. Cette démarche doit permettre d'actualiser l'analyse des besoins des habitants, d'identifier les enjeux prioritaires et de définir un plan d'actions partagé avec l'ensemble des partenaires et des communes du territoire. Les conclusions de cette démarche revêtent une importance stratégique puisqu'elles constitueront le futur projet de cohésion sociale communautaire, qui après validation par les instances communautaires, servira de feuille de route des politiques sociales du territoire sur les années à venir.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Réunion de pôle « Solidarités » du 10 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBÉRATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'acter le lancement d'une étude préalable au renouvellement de la CTG et de solliciter conséquemment la participation de la CAF.

Présents	13
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Président

Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance

Marc SIMON